

0340030Y
ACADEMIE DE MONTPELLIER
LYCEE POLYVALENT LOUIS FEUILLADE
49 RUE ROMAIN ROLLAND
34402 LUNEL CEDEX
Tel : 0467835100

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CHEF D'ETABLISSEMENT
Compétence exclusive

Objet : Délégation de signature

Numéro d'enregistrement : 10

Année scolaire : 2019-2020

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-3, R.421-13

Le chef d'établissement délègue sa signature

Pour les domaines suivants :

Article 1er : délégation de signature des bons de commande

Les bons de commande, dans le respect des crédits ouverts et de la réglementation, dans la limite de 1500 € HT par bon de commande et exceptées les commandes relatives aux achats de denrées alimentaires.

Article 2

Cette délégation est valable du 1er septembre 2019 au 31 août 2020.

A

Nom : GOUILLART

Prénom : YVELISE

Qualité : SAENES

Fonction : ADJOINTE A L'ADJOINT GESTIONNAIRE

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Dém'Act

Dématérialisation des actes des EPLE

Le chef d'établissement

Nom : Lepoint

Prénom : Vincent

Signé le: 02/12/2019 08:39:47



**DECISION DE DELEGATION DE SIGNATURE CONSENTIE À LA SECRETAIRE ADMINISTRATIVE DU LYCEE PAR
LE CHEF D'ETABLISSEMENT, ORDONNATEUR**

Le Proviseur du lycée Louis Feuillade, ordonnateur de l'E.P.LE

Vu le Code de l'éducation,

Vu le décret n° 2005-1145 du 9 septembre 2005 autorisant les délégations de signatures des Ordonnateurs,

Décide

Article 1^{er} : délégation de signature des bons de commande

Délégation est donnée à Mme Yvelise GOUILLART, secrétaire administrative du lycée, à l'effet de signer au nom du chef d'établissement, ordonnateur :

Les bons de commande, dans le respect des crédits ouverts et de la réglementation, dans la limite de 1500 € HT par bon de commande et exceptées les commandes relatives aux achats de denrées alimentaires.

Article 2

Cette délégation est valable du 1^{er} septembre 2019 au 31 août 2020.

Article 3

La présente décision sera présentée au Conseil d'Administration pour information et publiée par voie d'affichage.

Fait à Lunel, le 01^{er} septembre 2019

Le délégataire

Le Proviseur

Yvelise GOUILLART

Vincent LEPOINT